



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 février 2025 **Salle communale – Ursy – 20.00 heures**

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 5 du 31 janvier 2025, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic

Scrutateurs : Dépraz Loïc, Rochat Denis, Demierre Françoise

Présents : 112 citoyennes et citoyens (3.9 % de 2871 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale de la Commune d'Ursy du 11 novembre 2024
2. Procès-verbal de l'Assemblée communale de la Commune de Montet-Glâne du 7 mai 2024
3. Budget 2025
 - 3.1 Budget compte de résultats
 - 3.2 Budget compte des investissements
 - 3.2.1 Crédit d'engagement pour le renouvellement des télécommandes et transmission des données avec les stations externes (réseau d'eau potable)
 - 3.2.2 Crédit d'engagement pour la construction d'un collecteur d'eaux usées Ursy-Esmonts
 - 3.2.3 Crédit d'engagement pour la pose de l'éclairage public et de l'enrobé, zone des Terraux à Ursy
 - 3.3 Rapport des Commissions financières
 - 3.4 Approbation
4. Mode de convocation à l'Assemblée communale
5. Nomination de la commission d'aménagement
6. Nomination de la commission des naturalisations
7. Approbation du règlement sur les finances communales
8. Approbation du règlement de la Maternelle d'Ursy
9. Approbation de la modification des statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie et psychomotricité Glâne-Veveyse)
10. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme trois scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente l'assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités mis à part Mme Marie-Claire Mottola, membre de la commission financière de Montet, Mme Isabelle Perrottet, membre de la commission des naturalisations de Montet et M. Pierre Praz, membre de la commission d'aménagement d'Ursy.

Tout d'abord, M. le Syndic propose une inversion des points de l'ordre du jour. Les budgets 2025 ayant été réalisés en tenant compte des règles qui se trouvent dans le règlement sur les finances communales, l'assemblée doit d'abord approuver ce règlement avant de voter les budgets. D'autre part, au point 8 de l'ordre du jour, il est prévu d'approuver le règlement de la Maternelle d'Ursy. Ce nouveau règlement a été envoyé pour examen préalable auprès des services concernés à la mi-novembre, mais nous l'avons reçu en retour qu'à la fin janvier. Les modifications demandées n'ont pas pu être apportées dans un délai aussi court. C'est pourquoi ce point est retiré de l'ordre du jour. La proposition de modification de l'ordre du jour est la suivante :

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale de la Commune d'Ursy du 11 novembre 2024
2. Procès-verbal de l'Assemblée communale de la Commune de Montet-Glâne du 7 mai 2024
3. Approbation du règlement sur les finances communales
4. Budget 2025
 - 4.1 Budget compte de résultats
 - 4.2 Budget compte des investissements
 - 4.2.1 Crédit d'engagement pour le renouvellement des télécommandes et transmission des données avec les stations externes (réseau d'eau potable)
 - 4.2.2 Crédit d'engagement pour la construction d'un collecteur d'eaux usées Ursy-Esmonts
 - 4.2.3 Crédit d'engagement pour la pose de l'éclairage public et de l'enrobé, zone des Terraux à Ursy
 - 4.3 Rapport des Commissions financières
 - 4.4 Approbation
5. Mode de convocation à l'Assemblée communale
6. Nomination de la commission d'aménagement
7. Nomination de la commission des naturalisations
8. Approbation de la modification des statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie et psychomotricité Glâne-Veveyse)
9. Divers

Cette modification est soumise à l'approbation de l'assemblée :

VOTE : OUI 112 NON 0 Abstention 0

✓ La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

En préambule de cette 1^{ère} assemblée de la nouvelle commune d'Ursy, M. le Syndic présente la nouvelle répartition des dicastères. Celle-ci est valable jusqu'aux élections générales de 2026.

Syndic	Philippe Dubey	
Vice-Syndic	Julien Ronce	

Dicastère	Responsable	Remplaçant
Administration générale	Philippe Dubey	Julien Ronce
Ressources humaines		
Relations publiques		
Affaires militaires		

Finances – DCMI Economie – artisanat PCi – sécurité	Julien Ronce	Patrice Conus
Constructions – terrain à bâtir – aménagement du territoire – parchets communaux	Patrice Conus	Philippe Dubey
Routes – trottoirs Éclairage public – édilité	Didier Dutoit	Régis Magnin
Approvisionnement en eau Protection des eaux Forêts – déchetterie	Régis Magnin	Didier Dutoit
Bâtiments – conciergerie Aménagements extérieurs Culture – sport – loisirs Naturalisations	Julien Perriard	Chloé Savary
Santé – Seniors+ Petite enfance	Christine Ruef Bayiha	Anne-Catherine Thévenaz
Instruction publique AES – cimetière	Chloé Savary	Julien Perriard
Affaires sociales – énergie Développement durable Défense incendie/secours	Anne-Catherine Thévenaz	Christine Ruef Bayiha

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale de la Commune d'Ursy du 11 novembre 2024

Le procès-verbal, joint au journal d'information du mois de janvier 2025, ne sera pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 108 NON 0 Abstentions 4

- ✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 11 novembre 2024 est accepté à la majorité des voix exprimées

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Procès-verbal de l'Assemblée communale de la Commune de Montet-Glâne du 7 mai 2024

Le procès-verbal, joint au journal d'information du mois de janvier 2025, ne sera pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 108 NON 0 Abstentions 4

- ✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2024 est accepté à la majorité des voix exprimées

M. le Syndic remercie Mme Chantal Bosson, ancienne Secrétaire communale de Montet, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

3. Approbation du règlement sur les finances communales

M. le Syndic précise que le nouveau règlement sur les finances communales était à disposition sur le site internet de la commune ou à l'administration communale. Il ne sera pas lu dans son intégralité.

Base légale : l'assemblée communale fixe dans le règlement des finances, le ou les seuils de compétences financières du Conseil communal. Quelques articles sont présentés :

Art. 3 Limite d'activation des investissements

Les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 30'000.00. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Cette limite est contraignante. Elle détermine à long terme les charges qui impacteront l'exercice comptable de l'année durant laquelle elles sont engagées. Tous les montants inférieurs à cette limite sont supportés par le compte de résultats.

Art. 4 Compétences financières du Conseil communal (art. 67 al. 2, 1^e phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ *Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas CHF 30'000.00. L'article 8 est réservé.*

² *Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.*

La dépense nouvelle est une dépense décidée lors de l'établissement des budgets. Elle a un caractère de nouvelle ou nouvelle périodique car dans les budgets des années précédentes elle n'existait pas ou elle sera unique. Il est important de fixer la compétence financière correctement afin qu'elle ne fausse pas le compte de résultats et surtout qu'elle n'entraîne pas une lourdeur administrative (décision de l'assemblée).

Art. 6 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ *Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas :*

Crédit d'engagement jusqu'à 500'000 francs : 15 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à CHF 50'000.00.

Crédit d'engagement dès 500'000 francs : 10 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à CHF 100'000.00.

² *Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le Conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.*

Qu'est-ce qu'un crédit additionnel ? c'est lorsque le budget prévu est dépassé, que ce soit le compte de résultats ou celui des investissements. Il est utilisé uniquement si le budget initial faisait l'objet d'un crédit d'engagement.

Art. 7 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ *Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à CHF 20'000.00.*

² *Toutefois, le Conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.*

³ *En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.*

⁴ *Le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes.*

Qu'est-ce qu'un crédit supplémentaire ? c'est lorsque le budget prévu est dépassé, que ce soit le compte de résultats ou celui de l'investissement mais qui n'est pas régit par un crédit d'engagement. Il concerne uniquement le compte de résultats.

Art. 8 Autres compétences décisionnelles du Conseil communal (art. 67 al. 2, 2^e phr. LFCo, art. 100 LCo)

¹ Le conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines et les limites suivantes :

a) Transactions immobilières jusqu'à un montant maximum de CHF 30'000.00 par opération, frais de transaction non compris (Registre foncier, notaire et géomètre) ;

b) Echange de terrain, pour autant que le terrain reçu soit classé dans la même zone que le terrain donné, qu'il soit de surface identique et qu'aucun apport financier ne soit effectué.

² Lors de chaque vente d'immeuble, le Conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

³ Toute autre délégation pour une affaire concrète par voie de décision de l'assemblée générale est réservée.

Préavis des commissions financières :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, membre de la Commission financière qui donne lecture du rapport de la commission financière. Après examen, la commission financière émet un préavis favorable et invite l'Assemblée communale à approuver le règlement tel que présenté.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	108	NON	0	Abstentions	4
---------------	-----	-----	-----	---	-------------	---

✓ Le règlement sur les finances communales est approuvé à la majorité des voix exprimées.

4. Budget 2025

En préambule, M. le Syndic relève que tous les documents étaient à disposition sur le site internet.

M. le Syndic passe la parole à M. Julien Ronce, Conseiller communal en charge des finances, pour la présentation du compte de résultats et du compte des investissements.

4.1 Budget compte de résultats

Avant de présenter la récapitulation de tous les chapitres du budget du compte de résultats, M. Julien Ronce donne des explications sur le compte de résultat à trois niveaux.

Résultat à trois niveaux

	Budget 2025	Budget 2024
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	2'120'552.04	2'059'253.00
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'418'243.00	2'518'138.00
Amortissement du patrimoine administratif	1'575'221.70	1'520'085.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	158'103.00	176'466.00
Charges de transfert	11'472'084.24	10'679'695.96
Subventions à redistribuer	330'958.70	269'900.00
Total des charges d'exploitation	18'075'162.68	17'223'537.96
Revenus d'exploitation		
Revenus fiscaux	10'924'973.15	10'683'700.00

Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00
Taxes	2'373'400.00	2'221'548.00
Revenus divers	40'500.00	114'175.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	284'714.79	326'217.95
Revenus de transfert	1'933'430.25	1'950'385.40
Subventions à redistribuer	330'958.70	269'900.00
Total des revenus d'exploitation	15'887'976.89	15'565'926.35
Résultat de l'activité d'exploitation	-2'187'185.79	-1'657'611.61
Charges financières	508'533.00	300'113.39
Revenus financiers	384'200.00	322'120.00
Résultat provenant de financements	-124'333.00	22'006.61
Résultat opérationnel	-2'311'518.79	-1'635'605.00
Charges extraordinaires	0.00	0.00
Revenus extraordinaires	994'560.70	992'006.85
Résultat extraordinaire	994'560.70	992'006.85
Résultat total, compte de résultats	-1'316'958.09	-643'598.15

Budget compte de résultats 2025

Libellé	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration générale	1'566'739.30	346'608.70
Ordre et sécurité publics, défense	526'405.00	178'950.00
Formation	7'272'266.29	813'650.00
Culture, sport et loisirs	885'880.10	267'443.70
Santé	2'309'982.70	28'800.00
Prévoyance sociale	2'264'394.20	98'100.00
Trafic et télécommunications	1'151'284.80	163'250.00
Protection de l'environn. et aménag. du territoire	1'888'985.29	1'782'512.19
Economie publique	157'850.00	0.00
Finances et impôts	559'908.00	13'587'423.00
Totaux	18'583'695.68	17'266'737.59
Excédent de charges		1'316'958.09

M. Julien Ronce explique les principales variations :

Administration générale :

Services généraux : dans tous les chapitres les salaires et les charges sociales ont été adaptés en tenant compte du personnel des deux anciennes communes au 31.12.2024.

Migration informatique fusion : frais pour la migration des habitants et de la comptabilité de Montet dans le logiciel informatique utilisé à Ursy. CHF 38'400.00.

Entretien des bâtiments et des immeubles : dépense nouvelle, pose d'une barrière extérieure et un portail, bâtiment de l'AES à la Route d'Oron 4 pour CHF 25'000.00.

Machines, appareils, véhicules, outils : dépenses nouvelles, achat de chaises pour la salle de conférence et achat d'un pont roulant alu de 9 m.

Revenu locatif des appartements : recette nouvelle, location de l'ancienne école de Vauderens, Route de Blessens 21 à la crèche le P'tit Ourson pour CHF 46'800.00.

Ordre et sécurité publics, défense :

Participation au stand de tir de Porsel : dépense nouvelle réfection des cibles pour CHF 8'300.00.

Entretien des bâtiments et immeubles : dépense nouvelle, séparation de locaux dans les abris PCi de l'école.

Formation :

COG Cycle d'orientation de la Glâne, augmentation des budgets. Cela correspond à la fin des travaux de rénovation avec la prise en charge des amortissements. Augmentation totale des coûts depuis 2020, CHF 869'185.70.

Dissolution du cercle scolaire Ursy-Montet, budget intégré dans le poste formation.

AES : dépenses nouvelles, ouverture de l'AES durant 3 semaines en période de vacances scolaires coût net CHF 4'000.00 et achat d'un logiciel pour faciliter les interactions parents/AES pour CHF 14'800.00. Participation annuelle des parents : CHF 7'100.00.

AES : l'accueil extrascolaire représente une charge annuelle communale de CHF 135'000.00.

Culture, sport et loisirs :

Dépense nouvelle : une patinoire mobile du HC Fribourg Gottéron sera installée sur la place de l'école à Ursy en novembre 2025.

Santé :

RSG Réseau Santé Glâne : augmentation des charges. Augmentation totale depuis 2020, CHF 479'955.25.

Prévoyance sociale :

Maternelle d'Ursy : réunification de la Maternelle et de la Coccinelle dès le 01.09.2025 en une seule entité qui se nommera la Maternelle d'Ursy. Aucun coût pour la commune, la participation des familles couvre les charges.

Petite enfance en Glâne : augmentation de CHF 38'000.00 par rapport à 2024.

Service social régional : une nouvelle convention a été signée entre les communes de Rue et Ursy, elle n'entraîne aucune charge supplémentaire.

Trafic et télécommunications :

Dépense nouvelle : tous les frais suite à l'achat d'un nouveau tracteur Deutz 5105 DTTV

Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

Approvisionnement en eau : dépense nouvelle, nouveau contrat pour les frais d'entretien des bornes hydrantes à Montet.

Nous constatons que les revenus provenant des ventes d'eau et des taxes de base ne suffisent pas à couvrir les charges. Pour assurer l'autofinancement de ce chapitre à 100 %, conformément aux exigences cantonales, nous devons procéder à un prélèvement de CHF 108'850.00 sur le financement spécial « maintien » et de CHF 42'863.40 sur le financement spécial « équilibre du compte ».

Gestion des déchets : dépense nouvelle, déplacement de la station de pesage de Vuarmarens à Montet pour CHF 15'000.00.

Le degré d'autofinancement demandé par la loi sur les déchets est de 70 %. Pour l'année 2025, nous prévoyons un autofinancement de 92 %.

DCMI : recettes liées à la décharge pour déchets inertes à Montet, CHF 40'000.00.

Economie publique :

-

Finances et impôts :

Les impôts ordinaires ont été estimés selon les données reçues du Service cantonal des contributions.

Les impôts spéciaux ont été estimés avec prudence selon les moyennes des années précédentes.

Les intérêts ont été adaptés selon les emprunts à renouveler en 2025. Les taux sont estimés à 2 %.

M. le Syndic remercie M. Julien Ronce pour la présentation du budget 2025.

Discussion :

M. Thierry Quittner De Vagfalvi : s'agit-il d'un déficit structurel qui pourrait être absorbé dans les prochaines années ou envisage-t-on une augmentation d'impôts ?

M. le Syndic : Il s'agit d'un budget. Le Conseil communal a fait preuve de prudence lors de son élaboration. Concernant une éventuelle hausse d'impôts, nous ne pouvons pas l'exclure en raison des charges financières régionales. Cependant, il est certain que les prochaines années seront difficiles.

M. Julien Ronce : le Conseil communal est déjà très vigilant quant à la situation financière actuelle.

M. Julien Marguerat : comment la commune va-t-elle pouvoir financer cette perte ?

M. Julien Ronce : quand on parle de 1'316'958.09 de charges, il ne s'agit pas d'une sortie de liquidités du même montant. Il s'agit d'un montant global. Le Conseil communal veille attentivement à la gestion et à la trésorerie de la commune, avec une priorité particulière accordée à la gestion des liquidités.

M. Bernard Panchaud : avec MCH2, la limite de charge de 5 % est-elle toujours d'actualité ?

M. le Syndic : non

4.2 Budget compte des investissements

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2025.

Désignation	Charges en CHF	Produits en CHF
Crédit d'engagement pour le renouvellement des télécommandes et transmission des données avec les stations externes (réseau d'eau potable)	60'000.00	
Crédit d'engagement pour la construction d'un collecteur d'eau usées Ursy – Esmonts	281'000.00	109'000.00
Crédit d'engagement pour la pose de l'éclairage public et de l'enrobé, zone des Terraux à Ursy	120'000.00	
Total	461'000.00	109'000.00

4.2.1 Crédit d'engagement pour le renouvellement des télécommandes et transmission des données avec les stations externes (réseau d'eau potable)

Pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal en charge du projet.

Notre réseau d'eau potable est constitué de captages, de puits, de stations de pompage, de réservoirs, de station de liaison. Pour fonctionner, ces outils sont intégrés à un système de gestion qui nous permet de consulter en temps réel toutes les informations. Il permet également d'intervenir à distance sur les paramètres et les commandes souhaitées.

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre de l'optimisation et de la modernisation du système de gestion de l'eau de nos installations. Actuellement, la communication entre nos stations externes et le système central repose sur des modems E-Five VPN Master, dont la fabrication a été arrêtée. Afin de garantir la fiabilité et la pérennité des infrastructures, il est prévu de :

- ✓ Mettre à jour les systèmes de transmission de données, passage de la 3G à la 4G ;
- ✓ Renouvellement des télécommandes, visualisation et programmation des installations concernées.

Les installations concernées sont :

Réservoir à Esmonts – Puits du Rosy à Esmonts – Réservoir Bois du Mont à Ursy – Stations de traitement et de pompage (STAP) – Puits du Nussilier à Ursy – Chambre de liaison La Léchère à Ursy – Réservoir à Vauderens.

Demande de crédit d'engagement :

Coût CHF 60'000.00

Financement : crédits disponibles

Durée de l'engagement : amortissement de 25 % sur 4 ans

Charges annuelles

Amortissement 25 %	CHF	15'000.00
Intérêts 3 %	CHF	1'800.00
Total	CHF	16'800.00

Délai de réalisation : 2025

Rapport des commissions financières :

La parole est donnée à M. Eric Reber, membre de la Commission financière qui donne lecture du rapport. Après examen, la commission financière émet un préavis favorable et invite l'Assemblée communale à accepter la proposition de demande de crédit d'engagement ainsi que son financement.

Discussion :

M. Claude Gavillet : demande si quelque chose de prévu pour le réseau de Montet ?

M. le Syndic : pour l'instant ce réseau n'est pas relié au réseau de la commune d'Ursy. Un investissement a déjà été approuvé par l'ancienne commune de Montet. Nous allons reprendre le dossier.

Décision :

VOTE :	OUI	108	NON	2	Abstentions	2
---------------	-----	-----	-----	---	-------------	---

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour le renouvellement des télécommandes et transmission des données avec les stations externes est acceptée à la majorité des voix exprimées.

4.2.2 Crédit d'engagement pour la construction d'un collecteur d'eaux usées Ursy-Esmonts

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal en charge du projet, pour la présentation de cet investissement.

Cette demande de crédit vise à la réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux usées pour permettre le raccordement des parcelles suivantes :

- ✓ Parcelle no 28 RF, localité d'Ursy
- ✓ Parcelle no 184 RF, localité d'Ursy
- ✓ Parcelle no 1032 RF, localité d'Esmonts

Ce projet s'inscrit dans une démarche visant à garantir la conformité des infrastructures communales à la législation sur la protection de l'environnement et aux exigences du Canton. En raccordant ces parcelles au réseau public d'assainissement, nous répondons aux obligations légales liées à la gestion des eaux usées, tout en contribuant à la préservation des ressources naturelles.

Demande de crédit d'engagement :

Coût	CHF	281'000.00
Participation de tiers	CHF	-109'000.00
	CHF	172'000.00

Financement : emprunt

Durée de l'engagement : amortissement de 1.25 %
sur 80 ans

Charges annuelles

Amortissement 1.25 %	CHF	2'150.00
Intérêts 3 %	CHF	5'160.00
Total	CHF	7'310.00

Délai de réalisation : 2025-2026

Rapport des commissions financières :

La parole est donnée à M. Ludovic Bürgi, membre de la Commission financière qui donne lecture du rapport. La commission financière demande d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement ainsi que son financement ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	108	NON	3	Abstention	1
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour la construction d'un collecteur d'eaux usées Ursy-Esmonts est acceptée à la majorité des voix exprimées.

4.2.3 Crédit d'engagement pour la pose de l'éclairage public et de l'enrobé, zone des Terraux à Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Didier Dutoit, Conseiller communal en charge du projet, pour la présentation de cet investissement.

Cette demande de crédit vise à finaliser les aménagements de la zone artisanale des Terraux à Ursy (en direction de Rue) en y installant l'éclairage public et en posant la couche de finition de l'enrobé sur les voies d'accès.

Cette zone est désormais presque entièrement développée. La majorité des parcelles sont construites ou en cours de finalisation. L'aménagement de la dernière parcelle est prévu pour 2025.

Demande de crédit d'engagement :

Coût CHF 120'000.00

Financement : par la vente des parcelles

Durée de l'engagement : pas d'amortissement
patrimoine financier

Charges annuelles

Amortissement	CHF	0.00
Intérêts	CHF	0.00
Total	CHF	0.00

Délai de réalisation : 2025-2026

Rapport des commissions financières :

La parole est donnée à M. Dominique Gavillet, membre de la Commission financière qui donne lecture du rapport. La commission financière demande d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement.

Discussion :

M. Laurent Vaucher demande si tous les travaux sont terminés dans la zone.

M. le Syndic : non, nous allons coordonner les derniers aménagements en fonction des travaux qui doivent encore être effectués par les propriétaires privés.

Décision :

VOTE :	OUI	111	NON	0	Abstention	1
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour la pose de l'éclairage public et de l'enrobé, zone des Terraux à Ursy est acceptée à la majorité des voix exprimées.

M. le Syndic donne connaissance des investissements déjà votés et reportés sur 2025 :

Budget 2025 – investissements reportés en CHF

Désignation	Charges	Produits
Rénovation bâtiment Ursy (Route de Moudon 5)	461'829.10	0.00
Transformation bâtiment Vauderens (Route de Blessens 21)	318'841.05	0.00
Subventions cantonales		31'317.00
Rénovation énergétique du bâtiment salle de gym I	532'803.20	
Subventions cantonales		71'100.00
Aménagements routiers, crédit d'étude	55'116.90	0.00
Création d'un passage piétons Montet	31'950.00	0.00
Réseau d'eau potable Montet	452'633.00	
Adduction d'eau village d'Ursy	2'274'989.40	0.00
Crédit d'étude mesures PGEE	16'690.00	0.00
Mise en séparatif village d'Ursy	1'873'142.00	0.00
Mesures PGEE secteurs Ursy, Vauderens et Vuarmarens	2'333'671.75	0.00
Crédit d'étude nouvelle déchetterie	170'000.00	0.00
Plan d'aménagement local	32'220.55	0.00
Total en CHF	8'553'886.95	102'417.00

Budget 2025 – patrimoine financier - investissements

Transformation bâtiment Vuarmarens (Route de Morlens 36) – reporté	1'185'223.80	0.00
Les Terraux, pose de l'éclairage public et de l'enrobé	120'000.00	
Total en CHF	1'305'223.80	0.00

Budget 2025 – récapitulation des investissements :

✓ Investissements reportés	CHF	8'451'469.95
✓ Investissement 2025 votés	CHF	232'000.00
Total	CHF	8'683'469.95

4.3 Rapport et préavis des commissions financières

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Présidente de la Commission financière qui donne lecture du rapport. La commission financière invite les citoyennes et citoyens présents à approuver les budgets 2025 tels qu'ils ont été présentés.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

4.4 Approbation

Budget compte de résultats 2025 : excédent de charges de CHF 1'316'958.09

Budget compte des investissements 2025 : excédent de charges de CHF 8'683'469.95

VOTE :	OUI	107	NON	2	Abstentions	3
---------------	-----	-----	-----	---	-------------	---

- ✓ Les budgets du compte de résultats et du compte des investissements 2025 sont approuvés à la majorité des voix exprimées

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés. Il

remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de ces budgets. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale, et tout spécialement à Mmes Sophie Progin et Sidonie Dorthe, administratrices des finances des anciennes communes d'Ursy et Montet-Glâne, ainsi qu'à Mme Magali Deillon pour tout le travail effectué dans le cadre de ces budgets 2025.

5. Mode de convocation à l'assemblée communale

M. le Syndic informe que l'assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, du mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages).

Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle.

Proposition du Conseil communal : convocation individuelle.

VOTE :	OUI	112	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La mode de convocation individuelle est approuvé à l'unanimité pour la fin de la législature

6. Nomination de la commission d'aménagement

En préambule, M. le Syndic relève qu'en cas de fusion, l'assemblée communale doit procéder à la reconstitution des commissions relevant de sa compétence. Des informations sont données sur le mode d'élection conformément à la loi sur les communes et son règlement d'exécution.

La commission d'aménagement ne relève pas comme telle du législatif, mais la majorité de ses membres (au moins cinq) doit être élue par le législatif communal, comme le prévoit la loi sur l'aménagement du territoire (art. 36 al. 2 LATeC).

- ✓ Proposition du Conseil communal, 5 membres élus par l'assemblée communale

VOTE :	OUI	111	NON	0	Abstention	1
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ Le nombre de membres à élire est fixé à 5.

Avant de procéder à l'élection, M. le Syndic remercie les membres des anciennes commissions d'Ursy et Montet qui ne se représentent pas : pour Montet, Messieurs Stephan Olgiati et Philippe Meier et pour Ursy, Monsieur Denis Neuhaus.

Candidats (es)

- ✓ Monsieur Fabrice Conus, Esmonts, membre sortant
- ✓ Monsieur Jacques Demierre, Montet, membre sortant
- ✓ Monsieur Paul-Emile Ducrest, Ursy, membre sortant
- ✓ Monsieur Pierre Praz, Vauderens, membre sortant
- ✓ Monsieur Laurent Vaucher, Ursy, membre sortant

Pas d'autres propositions.

- ✓ Messieurs Fabrice Conus, Jacques Demierre, Paul-Emile Ducrest, Pierre Praz, Laurent Vaucher sont proclamés élus.

2 membres du Conseil communal feront partie de la commission, Messieurs Patrice Conus et Julien Ronce, élus par le législatif.

7. Nomination de la commission des naturalisations

M. le Syndic précise que conformément au règlement communal sur le droit de cité communal, la commission comprend 5 membres, choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune.

Avant de procéder à l'élection, M. le Syndic remercie les membres des anciennes commissions d'Ursy et Montet qui ne se représentent pas :

- ✓ Madame Claudine Codourey, Mossel
- ✓ Madame Anne Lafond De Lormel, a quitté la commune (Montet)
- ✓ Monsieur Jean-Louis Demierre, Montet
- ✓ Monsieur Sébastien Tâche, Montet

Candidats (es)

- ✓ Madame Christine Guillaume, Vauderens, membre sortante
- ✓ Madame Corinne Janin, Montet, membre sortante
- ✓ Monsieur Julien Perriard, Ursy, représentant du Conseil communal
- ✓ Monsieur Bernard Panchaud, Esmonts, membre sortant
- ✓ Madame Isabelle Perrottet, Montet, membre sortante
- ✓ Monsieur Jean-Paul Robert, Bionnens, membre sortant

Pas d'autres propositions.

Comme nous avons 6 candidats(es), M. le Syndic propose de retirer la candidature de M. Julien Perriard, conseiller communal. M. Perriard participera aux séances de la commission avec voix consultative.

- ✓ Mesdames Christine Guillaume, Corinne Janin, Isabelle Perrottet, Messieurs Bernard Panchaud et Jean-Paul Robert sont proclamés élus.

8. Approbation de la modification des statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie et psychomotricité Glâne-Veveyse)

M. le Syndic passe la parole à Mme Chloé Savary, Conseillère communale, pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

L'objectif de la modification des statuts est de renforcer la représentation et la voix des communes au sein du comité de direction du SLPP-GV et de redéfinir le rôle des préfets. La révision des statuts a été approuvée par les délégué-e-s du SLPP-GV lors de l'assemblée du 31 octobre 2024. Il est nécessaire que les législatifs des 27 communes de la Glâne et de la Veveyse se déterminent sur cette révision des statuts.

Révision de l'article 14

La révision proposée touche à l'alinéa 1, lettres c), d), g) et h), comme mis en exergue ci-dessous :

¹ Le comité de direction est composé de :

- a) 1 représentant désigné par le conseil communal de Romont ;
- b) 1 représentant désigné par le conseil communal de Châtel-Saint-Denis ;
- c) **2 représentants désignés par les communes de la Glâne, dont 1 syndic;**
- d) **2 représentants désignés par les communes de la Veveyse, dont 1 syndic;**
- e) l'inspecteur scolaire en Glâne ;
- f) l'inspecteur scolaire en Veveyse ;
- g) **le préfet de la Glâne, avec voix consultative et force de proposition;**
- h) **le préfet de la Veveyse, avec voix consultative et force de proposition.**

L'alinéa 2 reste inchangé.

Discussion :

Mme Monique Richoz demande pourquoi le règlement est approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

M. le Syndic répond qu'il s'agit de la Direction compétente pour superviser les institutions concernées par ce règlement.

Décision :

VOTE :	OUI	111	NON	0	Abstention	1
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La modification des statuts du SLPP-GV, article 14, est acceptée à la majorité des voix exprimées.

9. Divers

Personnel communal

Suite à la fusion, nous avons eu le plaisir d'accueillir Madame Sidonie Dorthe au sein de l'administration communale.

Monsieur Gaël Vuillemin a été engagé auprès de l'AES en tant qu'assistant socio-éducatif à 80 %. Il débutera son activité le 1^{er} mars prochain. Toujours à l'AES, la commune d'Ursy poursuit sa mission d'entreprise formatrice, avec l'engagement de Madame Alyson Gomes Teixeira actuellement stagiaire à l'AES.

Monsieur Bertrand Panchaud a été engagé provisoirement pour remplacer Monsieur Ludovic Corpataux en arrêt de travail suite à une opération.

Fusion des structures de la Maternelle et de la Coccinelle

Monsieur le Syndic passe la parole à Madame Christine Ruef-Bayiha, Conseillère communale en charge de la petite enfance. La fusion des structures de la Maternelle et de la Coccinelle est prévue pour la rentrée scolaire 2025-2026. Les avantages sont les suivants :

- Une seule structure pour les enfants de 2 ans à l'entrée en 1H ;
- Plus de clarté pour les parents ;
- Même matériel pour tous, remplacements facilités.

Nouveaux horaires : lundi toute la journée, mardi matin, jeudi toute la journée et vendredi matin.
Capacité d'accueil : 16 enfants x 6 unités = 96 places par semaine

Personnel : 2 employés par unité (une personne formée et une auxiliaire)

Responsable de la structure : France Blanc, éducatrice diplômée

Animatrice de groupe de jeu : Sandrine Rochat

Auxiliaires : Anne Angéloz et Maïté Gay

Tarifs mensuels dès le 1^{er} septembre 2025 :

- CHF 95.00/demi-jour matinée
- CHF 80.00/demi-jour après-midi

Crèche P'tit Ourson

Nouveauté dès le 1^{er} janvier 2025, déménagement dans l'ancienne école de Vauderens, nouveau nom et augmentation de la capacité d'accueil.

Déplacement du compacteur à déchets de Vuarmarens

Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Régis Magnin, conseiller communal en charge des déchets. La commune d'Ursy met à disposition de la population trois compacteurs servant à l'élimination des déchets ménagers d'environ 380 tonnes par année.

- Le compacteur situé près de la salle communale d'Ursy est le plus sollicité avec plus de 200 tonnes par an.
- Celui de la déchetterie d'Ursy traite environ 150 tonnes annuellement.
- En revanche, le compacteur de Vuarmarens ne comptabilise que 30 tonnes par an.

Son enlèvement nécessite des manœuvres sur la route communale. L'intervalle entre les vidanges occasionne, surtout en été, des nuisances envers les habitations voisines. Le

bâtiment communal de Vuarmarens devant être rénové pour accueillir des logements, des considérations de sécurité entrent en jeu.

C'est pour ces raisons que le Conseil communal a décidé de déplacer ce compacteur à côté de l'actuelle déchetterie de Montet, sur un axe routier plus fréquenté.

Projet centre village Ursy

Le projet du centre village d'Ursy avance bien. Il est également étudié dans le cadre d'autres projets conséquents, notamment la réfection du réseau des eaux usées. Le Conseil communal espère présenter le projet au printemps. La date sera communiquée en temps utile.

Soirée d'information sur l'E-mobilité (bornes de recharge, trajets, questions)

La commune d'Ursy organise, en collaboration avec des experts en **e-mobilité**, une soirée d'information le **mercredi 26 février 2025 à 19h30** à la salle communale de Montet-Glâne.

Inscription souhaitée jusqu'au 21 février 2025.

Nouveaux horaires des transports publics

Les améliorations pour les usagers de la commune ont été publiées dans le journal communal. Une liaison de/vers le village de Mossel en semaine et en période scolaire à midi était annoncée. Malheureusement, cette liaison n'a pas été mise en place. Nous nous excusons pour cette information erronée.

Prochaine assemblée communale

Elle se déroulera le lundi 26 mai 2025 à 20 heures.

Discussion

M. Christian Germann demande des précisions sur les travaux en cours à la gare de Vauderens.

M. Patrice Conus explique qu'un permis de construire a été délivré pour un appartement et un local commercial. Il ajoute que le système de chauffage sera également remplacé.

M. le Syndic précise qu'un parking à vélos sera aménagé par les CFF à proximité de la gare.

M. Bernard Panchaud rappelle aux détenteurs de chiens qu'il est indispensable de ramasser les excréments de leurs animaux et de déposer les sachets dans les poubelles prévues à cet effet.

M. Claude Gavillet mentionne avoir entendu parler de l'ouverture de la nouvelle crèche à Vauderens et signale un manque apparent de places de parc pour le personnel.

M. le Syndic assure qu'il y a suffisamment de places de parc pour le personnel, bien que toutes ne soient pas marquées.

M. Jean-Bernard Monney demande si la commune a reçu une pétition concernant les transports publics.

M. le Syndic répond que la pétition a été transmise à la commission mobilité de l'Association Glâne Région.

M. Jean-Bernard Monney souligne également que les bus articulés ne parviennent pas à déposer les élèves, de retour du cycle d'orientation de la Glâne, directement devant l'ancienne école. En conséquence, les élèves sont déposés le long de la route cantonale et doivent ensuite traverser cette route, dépourvue de passage pour piétons. Il est important de noter que la vitesse y est limitée à 70 km/h.

M. le Syndic : nous avons déjà abordé cette question à plusieurs reprises. Une demande de réduction de la vitesse à 50 km/h avait été soumise, mais elle a été refusée. Les autorités compétentes ont toutefois été sensibilisées à cette problématique.

M. Jean-Bernard Monney réitère sa demande pour l'installation de l'éclairage public à Mossel.

M. le Syndic précise que, malheureusement, la tendance actuelle vise à réduire l'éclairage public, notamment pendant la nuit. Une étude devra être réalisée en tenant compte des contraintes financières.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est

adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic invite tous les participants à rester quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22.04 heures.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Dubey

Marie-Claude Conus